

## Les arnaques au compte de formation se multiplient

**ROCHEFORT** Le commissariat de Rochefort a constaté une hausse des escroqueries au compte personnel de formation (CPF) cette année. La dernière victime en date a porté plainte au commissariat cette semaine. Cette Rochefortaise âgée d'une quarantaine d'années a reçu un appel d'une femme se disant du dispositif « mon compte ma formation ». Persuasive, elle lui explique comment utiliser son crédit de points accumulés, destiné au paiement d'une formation professionnelle jusqu'au départ en retraite. Lui mettant la pression, la femme lui indique comment utiliser ces 2 845 euros, avant la date butoir du 31 décembre 2021. Crédule, la Rochefortaise donne ses informations personnelles et va même jusqu'à accepter par mail des formations en validant les demandes envoyées par son interlocutrice. L'arnaque continue au point que la victime ne peut plus se connecter à son compte de Sécurité sociale Arneli, ni à son compte de formation. Quand enfin elle s'y connecte après avoir tout réinitialisé, elle découvre que son compte formation a été siphonné, vidé de son crédit de 2 845 euros, les formations étant réputées faites et facturées. Pour se prémunir de telles arnaques, la police rappelle de se méfier des démarchages téléphoniques et de ne jamais communiquer ses données personnelles. Le seul site officiel pour le compte de formation est [www.MonCompteFormation.gouv.fr](http://www.MonCompteFormation.gouv.fr). En cas d'arnaque, il vaut mieux porter plainte, signaler l'escroquerie au 0 805 805 817 et contacter l'assistance du compte de formation au 09 70 82 35 51.

entretenir les fossés. Les sangers vont pulluler. Les gens n'auront plus le droit de se baigner, d'aller sur l'estran... » Même le passage futur de la Véloodyssée, une véloroute très touristique, paraît compromis. « On l'a dit au préfet, lors des réunions préparatoires qu'on a eu, mais nous n'avons pas été entendus ! »

Le projet de décret ministériel d'extension soumis à l'enquête publique liste en effet des interdictions ou limites d'usage concernant la pêche à pied, la chasse, la promenade, les chiens... Des dispositions qui visent à fournir une plus vaste « zone de quiétude » aux oiseaux migrateurs, en particulier, à l'heure où la biodiversité s'effondre à l'échelle mondiale. Des enjeux environnementaux d'un côté, des usages humains de l'autre.

Le site internet de la préfecture des acteurs locaux. Par ailleurs, comment est-on passé d'une attribution de 8 hectares au lieu dit la Roselière dans le cadre des compensations de la réserve naturelle de la baie et digne de protection à cette extension de 1025 hectares ? »

**Lettre au préfet**

Le maire d'Yves estime qu'un projet de cette ampleur aurait dû être étudié dans le cadre d'un contrat de territoire. L'échelle de la réserve naturelle de la baie et digne de protection à cette extension de 1025 hectares ? »

Le maire d'Yves estime qu'un projet de cette ampleur aurait dû être étudié dans le cadre d'un contrat de territoire. L'échelle de la réserve naturelle de la baie et digne de protection à cette extension de 1025 hectares ? »

maintenue en place et développée afin de permettre à la nature et à notre agriculture de fonctionner correctement [...]. Tout le monde est bénéficiaire d'une nature préservée. » Aurélien D.

« Ce projet a été réfléchi en concertation avec les acteurs locaux durant plusieurs années et a fait l'objet d'une étude indépendante pour définir le périmètre idéal qui se révèle peu impactant pour les acteurs locaux (peu sont directement concernés). Il a donc toute légitimité pour être mis en place. » Anatole M.

« L'intérêt collectif - ici préserver et reconstituer un écosystème en bonne santé, petite pierre dans l'édifice de la santé de la planète et de la survie à long terme de l'espèce humaine - doit primer sur des réticences individuelles ». Emmanuelle C.

bon modifier son statut. Cela va nous priver d'un grand bol d'air et pourtant, en ces périodes particulières, tout le monde en a besoin. » Philippe B.

« Après avoir consulté le dossier sur internet, je ne vois pas la nécessité de fermer l'estran aux promeneurs, baigneurs, pêcheurs à pied et autres sportifs. Ce serait tellement plus logique et respectueux envers les citoyens de laisser une bande côtière de 60 mètres qui ne nuirait pas à la réserve... » Jean-François G.

**Ils sont pour l'extension**

« Cette extension mériterait d'être plus importante encore, au vu des enjeux présents. Mais c'est déjà une très belle avancée qui doit se concrétiser. » Adeline P.

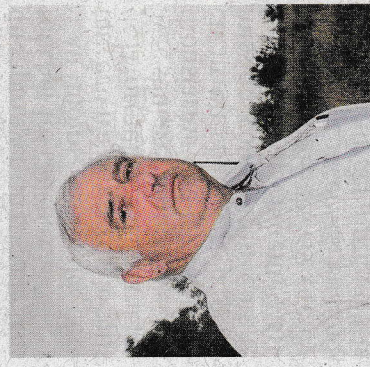
« Je soutiens l'extension de la réserve afin d'y préserver la

# Les élus d'Yves ont voté contre à l'unanimité

## Le Conseil municipal était réuni mardi soir autour du maire Didier Roblin

« Nous n'y étions pas opposés jusqu'à ce que nous découvriions toutes les interdictions liées à ce statut de réserve naturelle qui supprimerait tout accès, toutes activités professionnelles et de loisirs sur le littoral. Nous n'avons pas été entendus, nous ferons valoir notre savoir-faire en matière de gestion de ces milieux. Nous réclamons le droit pour tous à bénéficier de ces paysages. » Un courrier en ce sens doit être envoyé au préfet.

**Annie Massias**



**Didier Roblin devant la zone d'emprunt des matériaux, un espace qui devrait être annexée à la réserve naturelle.**

ARCHIVES A. M.